

Rapport sur le financement des services publics – 2021-2022

Dépôt légal – Juin 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport sur le financement des services publics	1
1. Faits saillants	3
2. Revenus de tarification par secteur	11
2.1 Ministères.....	11
2.2 Organismes et fonds spéciaux	16
2.3 Réseau de la santé	22
2.4 Réseaux de l'éducation	25
2.5 Services de garde à contribution réduite	32
2.6 Régimes d'assurance.....	34
2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec	42
3. Mesures pour les ménages à faible revenu.....	44
4. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	49
ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	53
ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux.....	69

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Habitation.....	54
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	55
Assemblée nationale	57
Culture et Communications	57
Économie et Innovation.....	58
Éducation	58
Énergie et Ressources naturelles.....	59
Enseignement supérieur	59
Famille	60
Finances	60
Forêts, Faune et Parcs.....	61
Immigration, Francisation et Intégration	62
Justice	63
Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections ..	64
Santé et Services sociaux	64
Sécurité publique.....	65
Transports	66
Travail, Emploi et Solidarité sociale	67

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers.....	69
Autorité des marchés publics	70
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	70
Centre d’acquisitions gouvernementales.....	70
Commission de la capitale nationale du Québec.....	71
Conservatoire de musique et d’art dramatique du Québec	71
Corporation d’urgences-santé	71
École nationale de police du Québec	72
École nationale des pompiers du Québec.....	72
Fondation de la faune du Québec.....	73
Fonds aérien.....	73
Fonds de développement du marché du travail.....	73
Fonds de gestion de l’équipement roulant.....	74
Fonds d’électrification et de changements climatiques.....	74
Fonds de partenariat touristique	74
Fonds de protection de l’environnement et du domaine hydrique de l’État.....	75
Fonds de transition, d’innovation et d’efficacité énergétiques	76
Fonds des biens et des services	76
Fonds des générations	77
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	77
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	78
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	79
Fonds des ressources naturelles	80
Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier	81
Fonds des services de police.....	82
Fonds d’information sur le territoire.....	82
Fonds du centre financier de Montréal.....	83
Héma-Québec.....	83
Institut de la statistique du Québec	83
Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec.....	84

Institut national de santé publique du Québec	84
Institut national d'excellence en santé et services sociaux.....	84
La Financière agricole du Québec	85
Musée d'Art contemporain de Montréal	85
Musée de la Civilisation	85
Musée national des beaux-arts du Québec	86
Office des professions du Québec	86
Régie de l'assurance maladie du Québec	87
Régie de l'énergie.....	87
Régie du bâtiment du Québec	88
Revenu Québec	88
Société de développement de la Baie-James.....	89
Société de développement des entreprises culturelles.....	89
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	90
Société de financement des infrastructures locales du Québec	90
Société de la Place des Arts de Montréal	91
Société de l'assurance automobile du Québec.....	91
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	91
Société des établissements de plein air du Québec.....	92
Société des Traversiers du Québec	92
Société d'habitation du Québec	92
Société du Centre des congrès de Québec	93
Société du Grand Théâtre de Québec.....	94
Société du Palais des congrès de Montréal	95
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	96
Société québécoise des infrastructures	96
Société québécoise d'information juridique	97
Tribunal administratif des marchés financiers	97
Tribunal administratif du Québec	97
Tribunal administratif du travail	98

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le *Rapport sur le financement des services publics 2021-2022* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Globalement, en 2021-2022 :

- les revenus de tarification totaux s'élèvent à 21,8 milliards de dollars;
- les revenus de tarification représentent 11,6 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés);
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 366 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens, car il permet de mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente le portrait des revenus de tarification gouvernementaux en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

À titre informatif, les revenus provenant de la vente d'électricité par Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement à vocation commerciale, sont présentés à titre indicatif dans le présent rapport.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 sont présentées dans les annexes I et II.

❑ Précision sur l'univers du *Rapport sur le financement des services publics*

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution réduite, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

Note

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2021-2022 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté dans le *Budget de dépenses 2021-2022*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2021-2022.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Le terme « service », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le *Rapport sur le financement des services publics*.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. FAITS SAILLANTS

□ Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2021-2022, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 21,8 milliards de dollars. Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 12,3 milliards de dollars, soit 56 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des différents régimes d'assurance, pour un total de 9,5 milliards de dollars, soit 44 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

Les revenus de tarification ont augmenté de 3,3 milliards de dollars, ou 17,6 %, par rapport à 2020-2021. Cette augmentation s'inscrit dans un contexte global de reprise graduelle de l'activité économique, après une diminution des revenus de tarification durant l'année 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Plus précisément, la hausse s'explique notamment par :

- l'augmentation de 1,5 milliard de dollars des revenus perçus par les organismes et les fonds spéciaux, notamment pour les droits d'émission de gaz à effet de serre versés au Fonds d'électrification et de changements climatiques, en raison de la remise en vente des unités invendues en 2020 et la montée du prix moyen des unités d'émissions, et les revenus de redevances provenant de l'exploitation minière consacrés au Fonds des générations, en raison de la hausse des prix des métaux depuis 2020;
- l'augmentation de 1,0 milliard de dollars des revenus perçus pour l'ensemble des régimes d'assurance, notamment pour les primes du régime public d'assurance médicaments qui a été bonifié par l'ajout de nombreux médicaments couverts et les cotisations au régime québécois de santé et de sécurité du travail en raison de la hausse de la masse salariale assurable;
- l'augmentation des revenus pour les autres services tarifés en raison de la reprise des activités, par exemple au niveau des services de garde et des réseaux de l'éducation.

TABLEAU 1

Revenus de tarification totaux
(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	404	401	362	518
Organismes et fonds spéciaux	4 741	4 937	4 810	6 276
Réseau de la santé	1 883	1 943	1 767	1 933
Réseaux de l'éducation	3 091	2 836	2 790	3 162
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	548	406	347	421
Sous-total	10 666	10 522	10 076	12 309
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 851	2 982	2 944	3 264
Assurance automobile (SAAQ)	947	972	993	1 031
Assurance parentale	2 285	2 323	2 187	2 406
Assurance médicaments	2 160	2 206	2 249	2 706
Assurance stabilisation des revenus agricoles	65	72	88	92
Assurance récolte	18	24	27	32
Sous-total	8 326	8 578	8 489	9 531
TOTAL	18 992	19 100	18 565	21 840

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les revenus des réseaux de l'éducation.

□ Types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes : les droits et permis, la vente de biens et services, les redevances et les contributions des usagers aux régimes d'assurance publics.

TABLEAU 2

Répartition des revenus de tarification selon la catégorie (en millions de dollars)

	2021-2022
Droits et permis	2 227
Vente de biens et services	7 032
Redevances	3 051
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics ⁽¹⁾	9 531
TOTAL	21 840

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

■ Distinction entre les redevances et les autres types de revenus de tarification des services publics

Les redevances sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Par conséquent, elles sont établies selon la valeur commerciale de la ressource et non en fonction d'un niveau de financement visé qui correspond à la proportion d'un bien ou d'un service qui est financée par le tarif.

□ Importance de la tarification dans le financement total des services publics

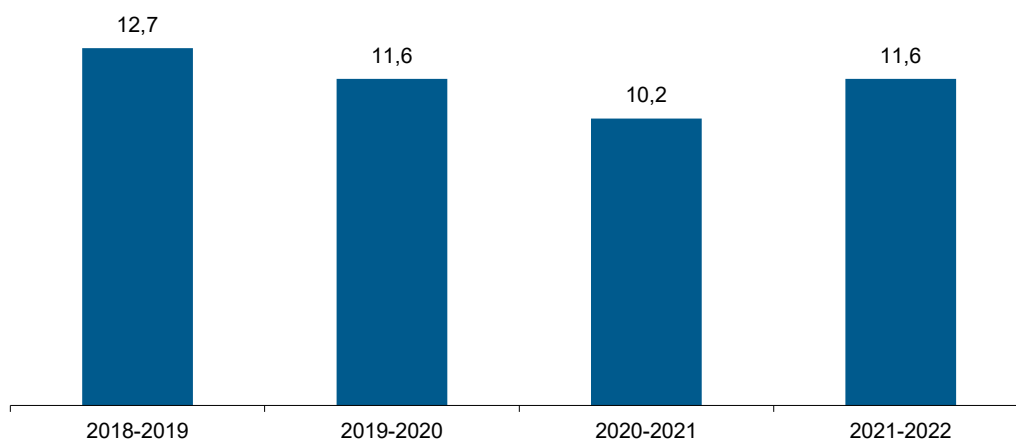
En 2021-2022, les revenus de tarification représentent 11,6 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 15,1 milliards de dollars, pour un financement total de 131,1 milliards de dollars¹.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) aux accidentés du travail; les services de ces entités sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

La part de la tarification en fonction du financement total des services publics observée en 2021-2022 a augmenté par rapport à 2020-2021, passant de 10,2 % à 11,6 %. Cette hausse s'explique par une croissance plus importante des revenus perçus, due à la reprise graduelle des activités économiques à la suite de l'allègement des mesures sanitaires.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics (en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

¹ Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut les dépenses consolidées du gouvernement ainsi que la part du financement assumée par les usagers pour certains services, tel que les frais de scolarité pour les universités hors du réseau de l'Université du Québec.

■ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et les fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation. Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

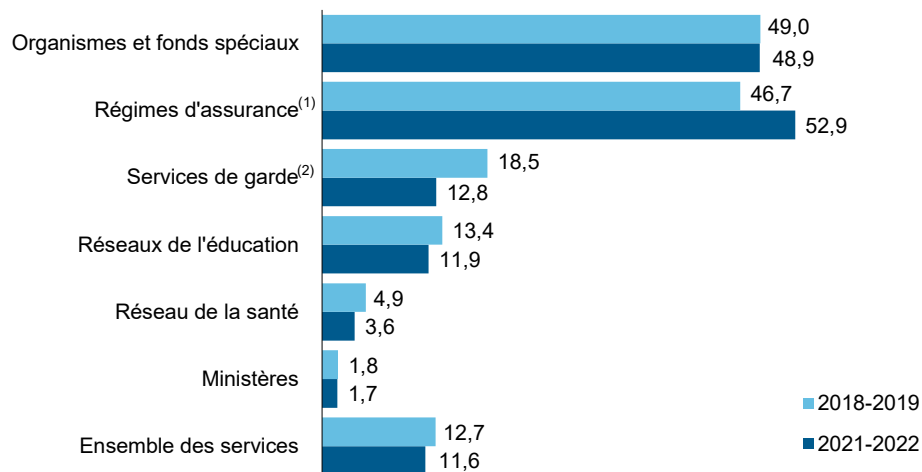
Entre 2018-2019 et 2021-2022, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics pour l'ensemble des services a diminué, passant de 12,7 % à 11,6 %. Globalement, cette baisse est due à une croissance des dépenses plus élevée que la hausse des revenus de tarification.

L'augmentation de la proportion des revenus tarifaires dans le financement des régimes d'assurance s'explique principalement par les revenus plus importants des primes du régime public d'assurance médicaments qui a été bonifié par l'ajout de nombreux médicaments couverts, qui permettent de traiter une plus grande variété de conditions de santé. Les nouveaux médicaments étant également plus dispendieux.

La diminution de la proportion des revenus tarifaires dans le financement des services de garde est due à l'abolition complète de la contribution parentale additionnelle à compter du 1^{er} janvier 2019. Pour plus de précisions, consultez la section [Services de garde à contribution réduite](#).

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

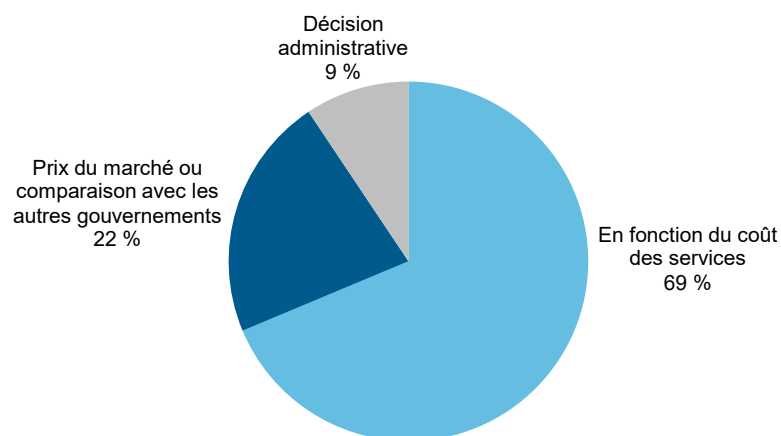
(2) Il s'agit des services de garde à contribution réduite. Ceux-ci comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

❑ Méthodes de fixation des tarifs

En 2021-2022, 69 % des revenus de tarification proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 22 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 9 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



□ Indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception des tarifs déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle; 10 % des revenus de tarification sont assujettis à ce mode d'indexation.

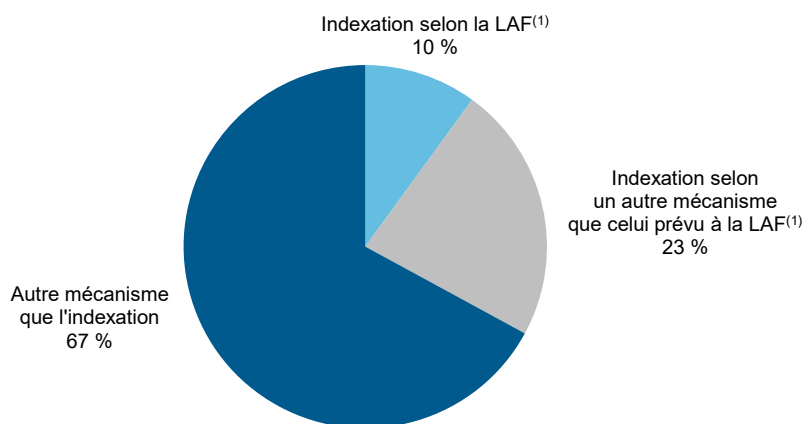
Une proportion de 23 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 67 % des revenus de tarification.

En vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, sanctionnée le 9 décembre 2022, l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux est plafonnée à 3 % à partir du 1^{er} janvier 2023, et ce, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026, afin d'aider les citoyens à faire face à la hausse du coût de la vie.

GRAPHIQUE 4

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

2. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

2.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères s'élevaient à 518 millions de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 156 millions de dollars par rapport à 2020-2021, et permettent de financer 1,7 % de leurs dépenses.

TABLEAU 3

Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Travail, Emploi et Solidarité sociale	76	76	80	87
Justice	84	80	63	74
Transports	44	45	48	52
Immigration, Francisation et Intégration	50	54	42	46
Forêt, Faune et Parcs	41	37	38	45
Sécurité publique	43	42	25	35
Famille	19	19	22	22
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	19	19	18	18
Autres	25	27	20	21
Sous-total	402	399	356	400
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs	—	—	5	117
Énergie et Ressources naturelles	2	2	2	1
Sous-total	2	2	6	118
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	404	401	362	518
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	22 843	27 690	27 310	30 046
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	1,8 %	1,4 %	1,3 %	1,7 %

(1) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des organismes et des fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2021-2022, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 400 millions de dollars. Par exemple :

- les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui totalisent 87 millions de dollars, proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises;
- les revenus du ministère de la Justice, qui s'établissent à 74 millions de dollars, proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires. À titre informatif, les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale, tandis que les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2021-2022, les revenus de redevances des ministères totalisent 118 millions de dollars.

La quasi-totalité de ces revenus, soit 117 millions de dollars, proviennent des ressources forestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. La hausse de 112 millions de dollars est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de bois récoltés ainsi qu'à la hausse importante du prix du bois.

❑ Coût des services tarifés des ministères

En 2021-2022, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts associés s'établissent à 256 millions de dollars, ce qui représente 64 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

Ces revenus couvrent en moyenne 39 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

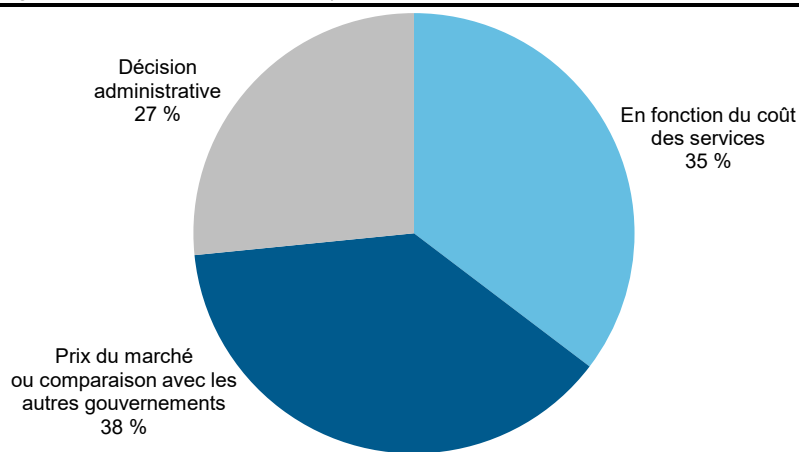
❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2021-2022, 35 % des revenus de tarification des ministères proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 38 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 27 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2021-2022

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

En 2021-2022, une proportion de 49 % des revenus de tarification des ministères est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

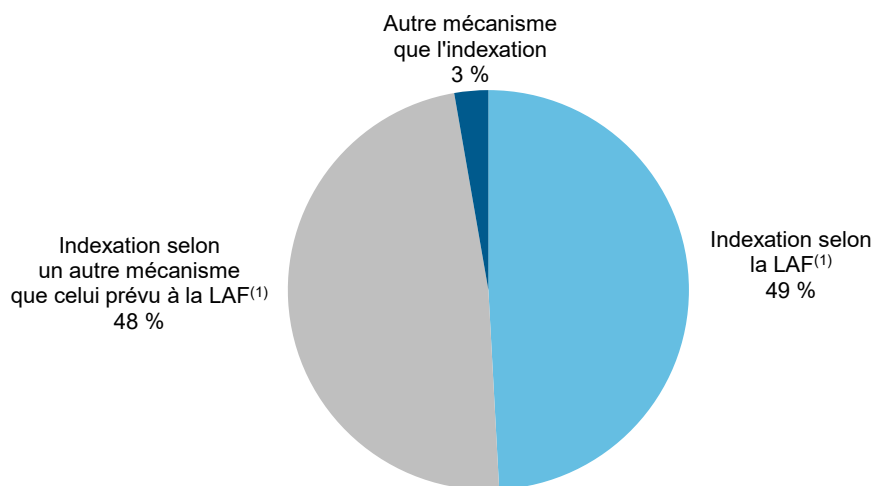
Une proportion de 48 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 3 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2021-2022

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

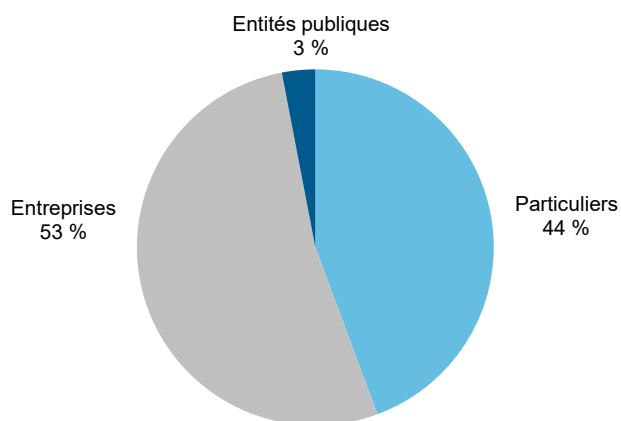
En 2021-2022, les ministères ont perçu 44 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 53 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 3 % des revenus de tarification ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2021-2022

(en pourcentage des revenus de tarification)



2.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2021-2022, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux totalisent près de 6,3 milliards de dollars, soit une hausse de 1,5 milliard de dollars par rapport à 2020-2021, et permettent de financer 48,9 % de leurs dépenses totales.

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation de 664 millions de dollars provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre versés au Fonds d'électrification et de changements climatiques, engendrée par la remise en vente en 2021-2022 des unités de droits de gaz à effet de serre invendues lors des enchères de mai et d'août 2020 combinée à la montée du prix moyen des unités d'émission;
- l'augmentation de 451 millions de dollars des redevances provenant de l'exploitation minière, consacrées au Fonds des générations, qui découle de l'augmentation des prix des métaux sur les marchés depuis 2020.

Par ailleurs, les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules, qui s'élèvent à 1,4 milliard de dollars en 2021-2022.

□ Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Quant aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent 1,4 milliard de dollars en 2021-2022, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,2 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 99 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut notamment la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 100 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 43 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 227	1 273	1 280	1 402
Fonds des services de police	342	354	336	367
Société de l'assurance automobile du Québec	249	254	239	252
Autorité des marchés financiers	138	147	175	213
Fonds d'information sur le territoire	160	172	183	189
Société des établissements de plein air du Québec	129	133	124	154
Société de financement des infrastructures locales du Québec	88	90	92	100
Régie du bâtiment du Québec	72	75	76	83
Régie de l'assurance maladie du Québec	77	66	49	55
Fonds aérien	37	31	37	46
Fonds des registres du ministère de la Justice	41	42	39	43
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	36	37	39	40
Société québécoise des infrastructures	48	47	27	28
Fonds de gestion de l'équipement roulant	23	21	20	21
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	22	23	14	21
Société des Traversiers du Québec	23	24	15	19
Société du Palais des congrès de Montréal	28	28	3	10
Autres	329	303	270	301
Sous-total	3 069	3 120	3 017	3 343
Revenus de redevances				
Fonds d'électrification et de changements climatiques	863	997	635	1 299
Fonds des générations ⁽¹⁾	366	375	683	1 123
Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier	262	248	304	292
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	129	135	149	141
Autres	52	62	21	78
Sous-total	1 672	1 817	1 793	2 933
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 741	4 937	4 810	6 276
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	9 681	10 257	11 757	12 839
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	49,0 %	48,1 %	40,9 %	48,9 %

(1) Sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 765 M\$ en 2021-2022.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 3,3 milliards de dollars en 2021-2022. Par exemple :

- les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre, de 1,4 milliard de dollars, proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police, de 367 millions de dollars, proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de 252 millions de dollars, se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier.

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

En 2021-2022, les revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux totalisent 2,9 milliards de dollars.

Ces revenus se trouvent principalement dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques, avec près de 1,3 milliard de dollars provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre, et dans le Fonds des générations avec 1,1 milliard de dollars, dont 1,0 milliard de dollars provenant de l'exploitation minière.

❑ Coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2021-2022, les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 3,1 milliards de dollars, ce qui représente 95 % des revenus de tarification, excluant les redevances.

Ces revenus financent en moyenne 37 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

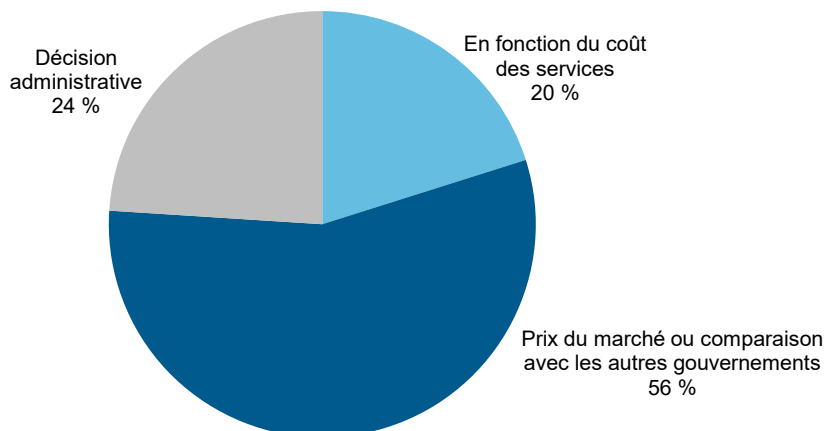
En 2021-2022, 56 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux proviennent de tarifs déterminés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les établissements touristiques de la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, sont fixés sur la base du prix du marché.

Les tarifs déterminés par décision administrative représentent 24 % des revenus de tarification.

La proportion restante de 20 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provient de tarifs établis en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2021-2022 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

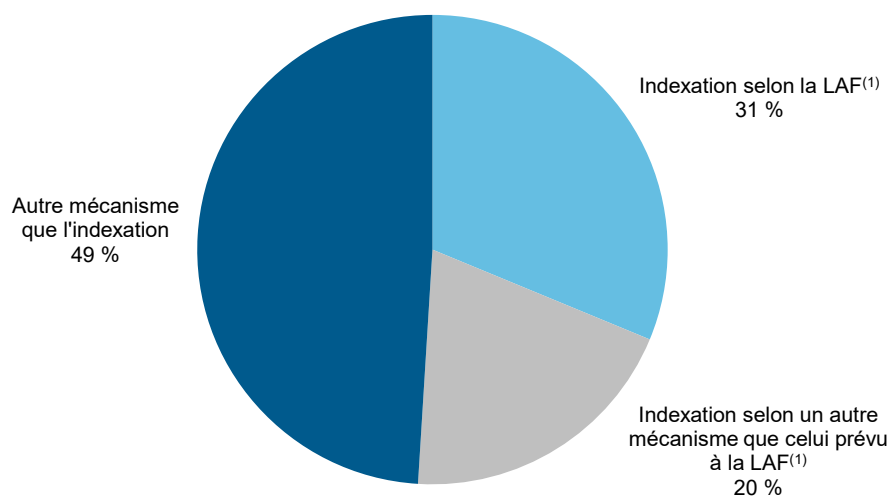
En 2021-2022, une proportion de 31 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

Une proportion de 20 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Pour 49 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2021-2022 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

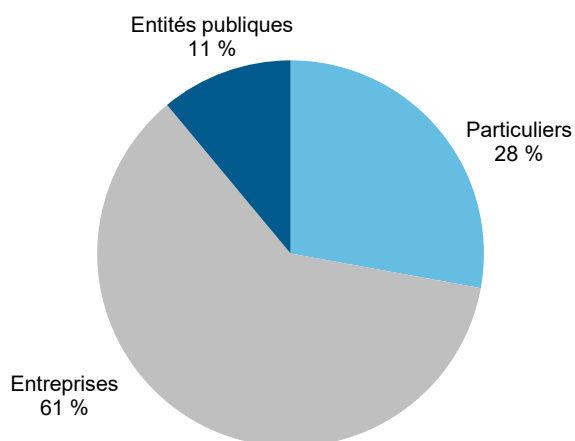
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2021-2022, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 61 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 28 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 11 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2021-2022
(en pourcentage des revenus de tarification)



2.3 Réseau de la santé

Les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 1,9 milliard de dollars en 2021-2022. Ils représentent 3,6 % du financement total du réseau. Les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Depuis le printemps 2020, les frais de stationnement des établissements de santé ont été réduits, comme l'a annoncé le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

TABLEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de tarification – Prestation de soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	886	936	914	996
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	38	35	17	22
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	83	87	69	77
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	48	47	28	37
• Résidents étrangers	98	99	77	94
• Gouvernement du Canada	67	80	84	95
• Autres revenus	8	10	7	9
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	135	139	120	133
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 363	1 433	1 315	1 461
Activités commerciales et complémentaires ⁽²⁾	520	510	453	472
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 883	1 943	1 767	1 933
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	36 604	38 771	48 501	51 044
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	38 487	40 714	50 268	52 977
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	4,9 %	4,8 %	3,5 %	3,6 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie sert à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y trouve par exemple les revenus liés au stationnement et aux services de recherche. Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ **Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé**

Les contributions des adultes hébergés et les suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité avec la Loi sur le régime de rentes du Québec, fixé à 2,7 % au 1^{er} janvier 2022 et limité à 3,0 %, au lieu de 6,5 %, au 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs payés par les résidents canadiens ou le gouvernement du Canada sont fixés et révisés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Les résidents étrangers paient les tarifs fixés selon le coût des services rendus.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont révisés annuellement sur la base des prix du marché.

Depuis juin 2020, tous les établissements de santé du Québec offrent aux usagers la gratuité pour les deux premières heures de stationnement et un tarif journalier maximum de 7 \$ à 10 \$, selon la région. Ces nouveaux tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation au 1^{er} avril.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de la santé.

□ Information sur l'ensemble du secteur de la santé

En plus du réseau de la santé, le secteur de la santé inclut le ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes offrant des services en santé et services sociaux et le régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,7 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente 8,1 % de son financement total, qui s'élève pour sa part à 58,4 milliards de dollars.

Pour en savoir plus concernant les données sur le régime public d'assurance médicaments, consultez la section [Régimes d'assurance](#).

TABLEAU 6

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Réseau de la santé	1 883	1 943	1 767	1 933
Assurance médicaments	2 160	2 206	2 249	2 706
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	2	2	3
Régie de l'assurance maladie du Québec	77	66	49	55
Corporation d'urgences-santé	9	10	8	10
Institut national de santé publique du Québec	6	6	4	4
Héma-Québec	2	2	3	3
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	1	3	3	3
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 140	4 238	4 085	4 715
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	43 225	45 740	55 442	58 437
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,6 %	9,3 %	7,4 %	8,1 %

(1) Le financement comprend les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

2.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élèvent à près de 3,2 milliards de dollars en 2021-2022. Provenant notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services, ils représentent 11,9 % du financement total des réseaux de l'éducation.

Il est à noter que les réseaux de l'éducation comprennent le réseau scolaire², le réseau collégial et le réseau universitaire. Les établissements d'enseignement privés subventionnés n'y sont pas inclus.

L'augmentation des revenus s'explique principalement par la reprise générale des activités à la suite de l'allègement des mesures sanitaires. Conséquemment, le retour des cours en présentiel a rétabli la demande pour les services auxiliaires tels que les services de garde, les services de cafétéria et les stationnements.

TABLEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	1 036	771	815	966
Collégial	295	272	233	266
Universitaire	1 759	1 793	1 742	1 930
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 091	2 836	2 790	3 162
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	18 077	19 547	21 064	22 313
Taxes scolaires	1 861	1 545	1 160	1 080
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	23 029	23 928	25 014	26 555
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	13,4 %	11,9 %	11,2 %	11,9 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

² Le réseau scolaire comprend les centres de services scolaires, administrés par un conseil d'administration, et quelques commissions scolaires.

□ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 966 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente 5,7 % du financement total du réseau. Il s'agit d'une augmentation de 151 millions de dollars par rapport à 2020-2021³.

Il s'agit du réseau où l'on observe le plus faible pourcentage de financement des activités par la tarification, en raison de la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	6	4	5	4
– Autres ⁽¹⁾	31	28	31	29
Activités d'enseignement ⁽²⁾	72	51	54	61
Vente de biens et services				
– Services de garde	437	307	350	414
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	415	318	323	391
– Location d'immeubles	39	36	25	31
– Transport scolaire	21	16	19	23
– Services alimentaires	15	10	7	12
– Résidences	0	1	1	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 036	771	815	966
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	11 631	12 786	14 063	14 867
Taxes scolaires	1 861	1 545	1 160	1 080
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	14 529	15 102	16 037	16 912
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,1 %	5,1 %	5,1 %	5,7 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre un établissement du réseau scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

³ L'exercice financier du réseau scolaire se termine au 30 juin.

■ **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts. Les droits de scolarité pour les élèves non-résidents du Québec sont indexés au 1^{er} juillet de chaque année.

À compter du 1^{er} juillet 2022, les élèves qui fréquentent le service de garde en milieu scolaire de façon sporadique bénéficient du même tarif que ceux qui fréquentent le service sur une base régulière. Ces tarifs sont indexés annuellement au 1^{er} juillet selon l'indice des prix à la consommation.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sont établis par les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

□ Enseignement collégial

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 266 millions de dollars en 2021-2022, ce qui représente 8,3 % du financement total du réseau.

TABLEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	99	98	91	82
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	6	8	10	12
Locations	30	25	18	28
Vente de biens et services ⁽¹⁾	159	139	114	143
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	295	272	233	266
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 509	2 712	2 828	2 950
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 804	2 984	3 062	3 217
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	10,5 %	9,1 %	7,6 %	8,3 %

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont établis en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur indexe les contributions financières additionnelles des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non-résidents du Québec selon le même modèle d'indexation que celui du réseau universitaire. Exceptionnellement pour l'année scolaire 2022-2023, un taux d'indexation basé sur le régime d'imposition des particuliers est appliqué, soit 2,64 %.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service, ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de l'enseignement collégial.

□ Enseignement universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à 1,9 milliard de dollars, ce qui représente 30,0 % du financement total du réseau.

TABLEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	897	909	1 016	1 041
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	83	88	95	98
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	73	80	51	72
Frais d'admission et d'inscription et amendes	169	174	196	205
Cotisations aux services aux étudiants	81	84	86	94
Ventes aux étudiants	11	31	10	10
Ventes externes				
– Enseignement et recherche	95	89	88	109
– Soutien administratif (bibliothèque, informatique, etc.)	48	65	22	24
– Services à la collectivité	63	78	55	74
– Services aux étudiants	51	46	15	34
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	189	150	107	169
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 759	1 793	1 742	1 930
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 937	4 050	4 173	4 496
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	5 696	5 842	5 915	6 426
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	30,9 %	30,7 %	29,5 %	30,0 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 725 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période à compter du trimestre d'automne 2021 jusqu'au trimestre d'été 2022 inclusivement.

Le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant. En 2021-2022, le taux d'indexation applicable est de 3,9 %.

Exceptionnellement pour l'année universitaire 2022-2023, un taux d'indexation basé sur les paramètres du régime d'imposition des particuliers est appliqué, soit 2,64 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, les droits de scolarité sont exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables aux droits en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Pour les étudiants étrangers, les droits de scolarité exigés sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé. Depuis l'automne 2019, ces volets ont été révisés, comme annoncé dans la [Politique québécoise de financement des universités](#).

Les droits de scolarité du volet réglementé⁴ sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent l'ensemble des étudiants et un montant forfaitaire. Ces deux éléments sont déterminés par le gouvernement.

Les droits de scolarité du volet déréglementé concernent les programmes aux premier et deuxième cycles, exception faite des droits payés par les étudiants inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les droits de scolarité et le montant forfaitaire sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de l'enseignement universitaire.

⁴ Le volet réglementé couvre toutes les maîtrises dans les formations orientées vers la recherche et tout le troisième cycle.

□ Informations additionnelles sur le financement des établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois une éducation gratuite au niveau préscolaire ainsi qu'un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les services d'éducation sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec.

Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus.

Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 9 et le tableau 10, qui présentent uniquement les données du réseau public.

La contribution du gouvernement du Québec aux établissements d'enseignement privés subventionnés représente 47 % du financement au niveau préscolaire, primaire et secondaire et 51 % au niveau collégial.

TABLEAU 11

Financement des établissements d'enseignement privés subventionnés – 2021-2022

	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		Enseignement collégial	
	En M\$	Proportion	En M\$	Proportion
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	481	29 %	118	40 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	336	20 %	22	7 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	817	49 %	140	47 %
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	786	47 %	153	51 %
Autres revenus ⁽²⁾	55	3 %	5	2 %
FINANCEMENT TOTAL	1 658	100 %	298	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut notamment les dons et les revenus de placements.
Sources : Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.

2.5 Services de garde à contribution réduite

En 2021-2022, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 421 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par les contributions parentales est passée de 18,5 % en 2018-2019 à 12,8 % en 2021-2022.

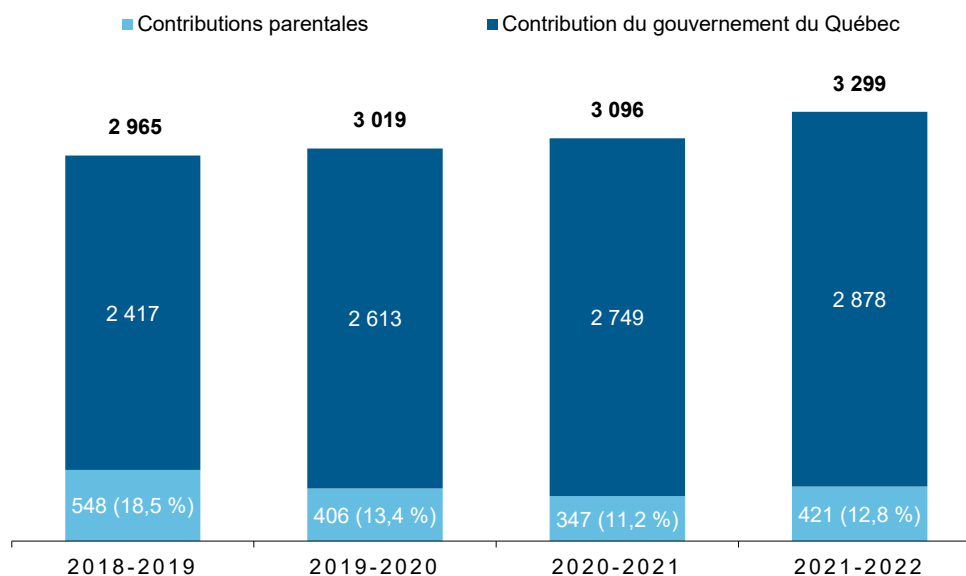
La diminution de cette proportion s'explique par l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, annoncée par le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec](#) de l'automne 2019.

À titre de rappel, le niveau plus bas des contributions parentales en 2020-2021 est dû principalement à leur prise en charge par le gouvernement pendant la période de limitation des services de garde aux travailleurs essentiels dans le contexte de la pandémie.

GRAPHIQUE 11

Financement des services de garde à contribution réduite

(en millions de dollars)



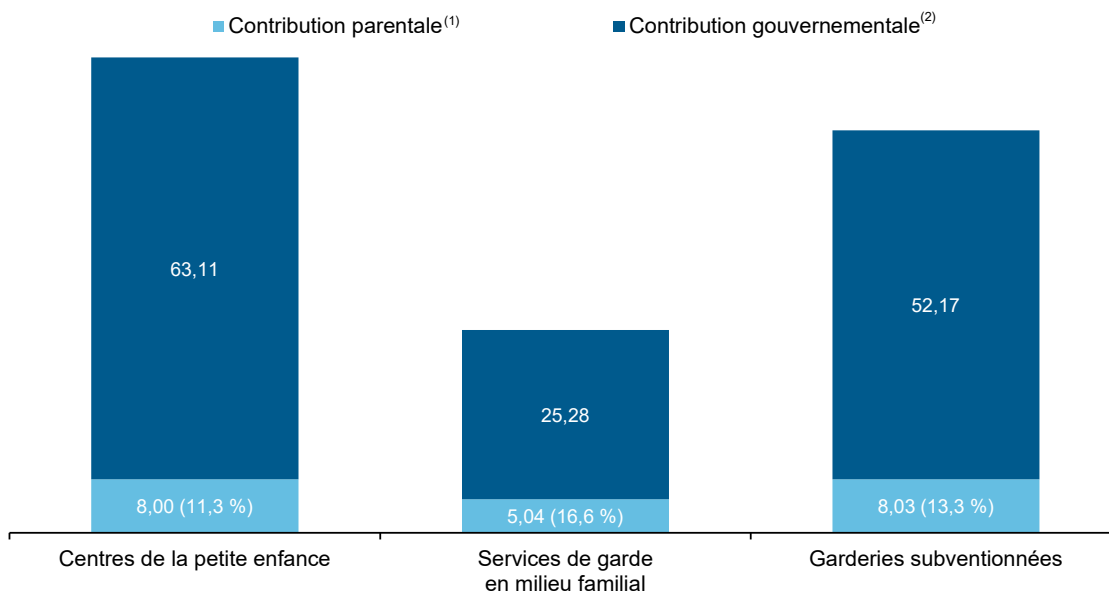
Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Pour l'année 2021-2022, la contribution quotidienne moyenne d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 11,3 % du financement total, comparativement à 16,6 % dans une garderie en milieu familial et à 13,3 % dans une garderie subventionnée.

GRAPHIQUE 12

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée – 2021-2022

(en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications apportées en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

- (1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne puisqu'une partie des parents, soit ceux recevant de l'aide de dernier recours, sont exemptés du paiement de la contribution parentale.
 (2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

☐ Indexation annuelle des tarifs

Les tarifs de garde sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,70 \$ en 2022 à 8,85 \$ en 2023.

Il est à noter que les tarifs de garde à contribution réduite sont assujettis au plafonnement de 3 % de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux.

2.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 9,5 milliards de dollars en 2021-2022.

TABEAU 12

Revenus des régimes d'assurance

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 851	2 982	2 944	3 264
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	947	972	993	1 031
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 285	2 323	2 187	2 406
Assurance médicaments	2 160	2 206	2 249	2 706
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	65	72	88	92
Fonds d'assurance récolte	18	24	27	32
TOTAL	8 326	8 578	8 489	9 531

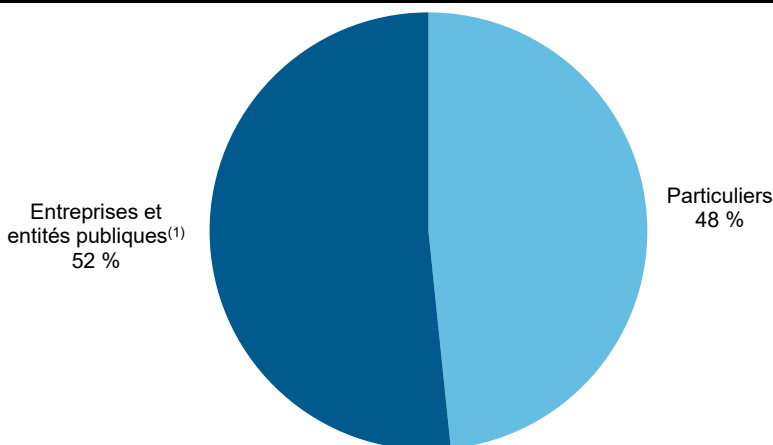
(1) Les exercices financiers de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

■ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2021-2022, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 52 % des entreprises et des entités publiques et à 48 % des particuliers.

GRAPHIQUE 13

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2021-2022



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ Assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois de santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime québécois de santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,77 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2021-2022, comparativement à 1,85 \$ en 2020-2021.

L'augmentation des revenus de cotisation s'explique par la hausse de la masse salariale assurable qui est passée de 159,5 milliards de dollars en 2020-2021 à 177,5 milliards de dollars en 2021-2022.

En 2021-2022, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un excédent de 1,1 milliard de dollars.

TABLEAU 13

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)				
Cotisations au régime	2 851	2 982	2 944	3 264
Revenus de placement et autres	612	1 697	1 132	2 152
TOTAL DES REVENUS	3 463	4 679	4 076	5 415
Dépenses	3 752	3 865	3 791	4 269
Excédent (déficit)	-289	814	286	1 146
Excédent (déficit) cumulé	1 352	2 166	2 452	3 598

Note : L'exercice financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail se termine le 31 décembre.

❑ Assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques et financières.

En 2021-2022, le Fonds d'assurance automobile du Québec a enregistré un excédent de près de 1,2 milliard de dollars.

Par ailleurs, la SAAQ a annoncé, le 30 avril 2021, un congé de paiement pour 2022 et 2023 de la contribution d'assurance pour les détenteurs de permis de conduire, qui représente un peu plus de 1 milliard de dollars.

TABLEAU 14

Fonds d'assurance automobile du Québec

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	947	972	993	1 031
Revenus de placement et autres	468	1 171	787	1 672
TOTAL DES REVENUS	1 415	2 143	1 780	2 704
Dépenses	1 085	1 554	1 081	1 524
Excédent (déficit)	330	589	699	1 179
Excédent (déficit) cumulé	3 670	4 259	4 958	6 137

Note : L'exercice financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se termine le 31 décembre.

❑ Assurance parentale

Depuis 2006, le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption.

En 2021-2022, le régime a enregistré un déficit de 92 millions de dollars. Les taux de cotisation sont demeurés les mêmes par rapport à l'exercice précédent. Ils s'établissent à :

- 0,494 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés pour 2020 et 2021, comparativement à 0,526 % pour 2019;
- 0,692 % du salaire admissible pour les employeurs pour 2020 et 2021, comparativement à 0,736 % pour 2019;
- 0,878 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes pour 2020 et 2021, comparativement à 0,934 % pour 2019.

TABLEAU 15

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Cotisations au régime	2 285	2 323	2 187	2 406
Autres revenus ⁽¹⁾	7	21	12	143
TOTAL DES REVENUS	2 292	2 343	2 199	2 550
Dépenses	2 010	2 116	2 196	2 641
Excédent (déficit)	281	227	3	-92
Excédent (déficit) cumulé	281	508	511	420

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements. L'exercice 2021-2022 comprend une contribution spéciale de 130,3 M\$ du gouvernement fédéral liée à une mesure temporaire adoptée dans le contexte de la COVID-19.

❑ Assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 46,3 % à 52,8 % entre 2020-2021 et 2021-2022, et ce, en raison des nouveaux tarifs annoncés le 30 juin 2021.

Il est à noter que l'ensemble des personnes inscrites au régime public d'assurance médicaments bénéficient d'un gel de la prime annuelle pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce gel s'explique notamment par les économies engendrées par la négociation d'ententes d'inscription avec les fabricants.

TABLEAU 16

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Primes	1 258	1 234	1 243	1 648
Franchises et coassurances	902	972	1 006	1 058
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	2 160	2 206	2 249	2 706
Coût pour le gouvernement	2 291	2 520	2 612	2 424
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 451	4 726	4 861	5 130
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	48,5 %	46,7 %	46,3 %	52,8 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2021-2022, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres adhérents assument respectivement 50,2 % et 91,5 % des coûts de leurs médicaments.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'adhérents en 2021-2022

(en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres adhérents	Total
Primes	0	914	734	1 648
Franchises et coassurances	0	776	282	1 058
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 690	1 016	2 706
COÛT TOTAL	652	3 367	1 110	5 130
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	50,2 %	91,5 %	52,8 %

□ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents.

Ce fonds vise à garantir un revenu annuel net positif aux adhérents. Il a enregistré un excédent de 117 millions de dollars en 2021-2022.

TABLEAU 18

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Contributions des adhérents	65	72	88	92
Contributions de La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	112	280	175	146
TOTAL DES REVENUS	177	352	263	238
Compensations aux adhérents	238	198	199	120
Autres dépenses	7	8	2	2
TOTAL DES DÉPENSES	245	206	201	121
Excédent (déficit)	-68	147	62	117
Excédent (déficit) cumulé⁽²⁾	-314	-169	-107	10
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	37 %	20 %	34 %	39 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	63 %	80 %	66 %	61 %

(1) Les contributions de La Financière agricole du Québec incluent des versements de 36 M\$ en 2020-2021 et de 140 M\$ en 2019-2020 à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010. Le versement effectué au cours de l'exercice 2020-2021 représente le solde de ce déficit.

(2) L'excédent (déficit) cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles prend en compte le résultat d'exercice et les distributions réalisées au cours de l'exercice financier.

❑ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Il a enregistré un déficit de 21 millions de dollars en 2021-2022.

TABLERAU 19

Fonds d'assurance récolte

(en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Contributions des adhérents	18	24	27	32
Contributions de La Financière agricole du Québec	26	35	39	46
Autres revenus ⁽¹⁾	15	0	38	4
TOTAL DES REVENUS	59	58	104	81
Indemnités aux adhérents	103	139	129	102
Autres dépenses	0	6	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	103	144	129	102
Excédent (déficit)	-45	-86	-25	-21
Excédent (déficit) cumulé	363	277	252	231
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	30 %	41 %	26 %	39 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	44 %	59 %	38 %	56 %

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et les revenus de placements.

2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec

Les revenus de la vente d'électricité au Québec s'élèvent à 12,3 milliards de dollars en 2021, ce qui correspond à une hausse de 390 millions de dollars, soit 3,3 %, par rapport à 2020. Cette hausse est due notamment à la progression de la demande de base de la clientèle d'affaires, en raison de la reprise graduelle des activités économiques à la suite de l'allègement des mesures sanitaires.

TABLEAU 20

Vente totale d'électricité au Québec par secteur

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021
Résidentiel	5 591	5 752	5 535	5 522
Commercial, institutionnel et petits industriels	4 016	4 056	3 853	3 957
Grands clients industriels et autres	2 527	2 621	2 541	2 840
TOTAL	12 134	12 429	11 929	12 319

Note : Les données sont présentées par année civile.
Source : Rapport annuel 2021 d'Hydro-Québec.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec aux consommateurs. Ces tarifs sont établis selon la méthode du coût de service. Cette méthode prévoit quatre composantes, soit :

- les coûts de fourniture d'électricité produite par Hydro-Québec ou achetée à d'autres fournisseurs;
- les coûts de transport de cette électricité;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

À la suite de l'adoption, en décembre 2019, de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, la Régie fixera les nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou modifiera les tarifs existants tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025. Dans l'intervalle, il est prévu que ces tarifs, après avoir été gelés en 2020-2021, soient indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

La Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité est en vigueur depuis le 16 février 2023. En vertu de cette loi, la hausse du prix des tarifs domestiques ne pourra pas dépasser 3 %, soit le taux supérieur actuel de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada, à l'exception des années où la Régie de l'énergie fixe les tarifs.

TABLEAU 21

Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾

Note : À l'exclusion du tarif industriel de grande puissance (tarif L).

(1) L'indexation des tarifs domestiques est plafonnée au taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada à compter du 1^{er} avril 2023.

Finalement, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

3. MESURES POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

☐ Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles, particulièrement celles à faible ou à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale, prime adaptée et supplément à la prime au travail), qui encouragent les prestataires des programmes d'assistance sociale à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie, qui vise les ménages à faible ou à moyen revenu et qui a été versée aux particuliers admissibles dès janvier 2022;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

❑ Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux⁵.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen⁶.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme⁷.

De plus, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. Depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont haussés selon le pourcentage correspondant à celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum. Cela permet d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Enfin, le gouvernement augmente régulièrement le salaire minimum.

TABLEAU 22

Historique du salaire minimum (en dollars)

	Taux horaire	Hausse annuelle
1 ^{er} mai 2023	15,25	1,00
1 ^{er} mai 2022	14,25	0,75
1 ^{er} mai 2021	13,50	0,40
1 ^{er} mai 2020	13,10	0,60
1 ^{er} mai 2019	12,50	0,50
1 ^{er} mai 2018	12,00	0,75

Note : Le salaire minimum considéré correspond au taux général.

Sources : Règlement sur les normes du travail et ministère des Finances.

⁵ Ces frais sont, par exemple, liés au transport par ambulance, aux orthèses, aux prothèses, aux lunettes et aux lentilles.

⁶ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

⁷ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 23

Synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> – Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> – Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> – Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> – Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Primes au travail – Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Montant pour le soutien des aînés – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu

(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2021 ^P
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	2 996
– Supplément pour enfant handicapé	109
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	55
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	119
Primes au travail	
– Générale	158
– Adaptée	13
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	4
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	573
Montant pour le soutien des aînés	222
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 690
Indexation du régime d'imposition des particuliers	424
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale ⁽¹⁾	65
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	993
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	5
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	36
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	52
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	5
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	81
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	47
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	16
Indexation des prestations d'assistance sociale	28

P : Projections.

(1) Pour l'année financière 2021-2022.

(2) En 2021, ce montant exclut une somme de 21 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents.

4. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente, à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, une comparaison du portrait global des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

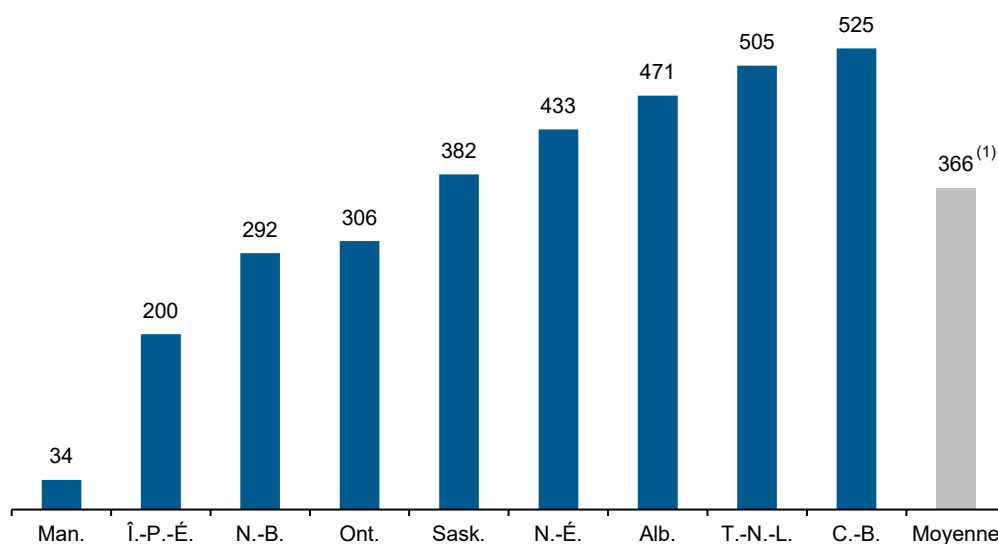
□ Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La comparaison des données indique que la tarification au Québec est inférieure à celle exigée dans les autres provinces canadiennes.

En 2021-2022, la tarification par habitant au Québec est la plus basse au Canada. Les revenus de tarification au Québec sont inférieurs de 366 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

GRAPHIQUE 14

Écarts des revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2021-2022
(en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Il est à noter que cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques.

Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte, en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces.

Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée, étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

Toutefois, depuis 2021, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces afin de les appuyer dans la mise en place de services de garde à 10 \$ par jour d'ici 2025-2026. Le Québec, pour sa part, a conclu une entente asymétrique puisqu'il possède déjà depuis 1997 son propre système de services de garde à contribution réduite.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Plus particulièrement, en 2021-2022 :

- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 341 \$ par habitant par rapport aux autres provinces. Cet écart est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 83 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne supérieurs de 58 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écarts détaillés de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2021-2022

(en dollars par habitant)

	Réseaux de l'éducation	Réseau de la santé	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Total
Alberta	125	-152	498	471
Colombie-Britannique	295	210	20	525
Île-du-Prince-Édouard	268	-185	116	200
Manitoba	69	-29	-7	34
Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	-24	165	150	292
Nouvelle-Écosse	414	-50	69	433
Ontario	494	122	-311	306
Saskatchewan	98	-10	293	382
Terre-Neuve-et-Labrador	9	421	76	505
Moyenne canadienne⁽³⁾	341	83	-58	366

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Méthodologie

La comparaison présentée précédemment est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

Cette comparaison interprovinciale permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Commission des transports du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Sûreté du Québec;
- Tribunal administratif du logement.

Légende

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- en fonction du coût des services (CS). Pour les besoins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus, comme l'exige la Politique de financement des services publics, et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements;
- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- par décision administrative (DA). La mention « décision administrative » est utilisée pour les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Ces annexes ne prennent pas en compte les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$.

Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application au cours de l'année concernée.

La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible.

La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

Affaires municipales et Habitation
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif du logement	3 770	21 391	18 %	4 931	22 241	22 %	CS
Sous-total	3 770	21 391	18 %	4 931	22 241	22 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	19	19	100 %	10	10	100 %	CS
Sous-total	19	19	100 %	10	10	100 %	
TOTAL	3 789	21 411	18 %	4 941	22 251	22 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	302	839	36 %	266	719	37 %	CS
Études de dossiers	875	2 431	36 %	1 617	4 371	37 %	CS
Inséminateurs	32	88	36 %	34	93	37 %	CS
Mise en marché	106	296	36 %	104	280	37 %	CS
Pêche commerciale	57	60	96 %	75	68	110 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	86	238	36 %	46	124	37 %	CS
Propriétaire ou gardien de chats ou chiens	103	285	36 %	90	242	37 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	13 413	37 259	36 %	12 713	34 359	37 %	CS
Transport de lait	63	176	36 %	81	219	37 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	24	67	36 %	16	43	37 %	CS
Ventes à l'encan	7	18	36 %	3	9	37 %	CS
Sous-total	15 068	41 757	36 %	15 044	40 526	37 %	
Vente de biens et services							
Cale de halage	71	173	41 %	78	174	45 %	CS
Eau	92	349	26 %	89	300	30 %	CS
Laboratoire de santé animale	1 196	3 168	s. o.	1 288	2 603	s. o.	MAG
Location de service personnel	75	75	100 %	0	0	s. o.	CS
Location de terrains et bâtisses	143	145	s. o.	354	197	s. o.	MAG
Sous-total	1 577	3 910	s. o.	1 809	3 274	s. o.	
TOTAL	16 645	45 667	36 %	16 853	43 799	38 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	120	2 503	5 %	160	2 710	6 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	14	491	3 %	30	542	5 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	412	6 330	7 %	453	6 938	7 %	CS
Enlèvement du sol arable	2	294	1 %	7	325	2 %	CS
Études de dossiers	12	196	6 %	12	217	6 %	CS
Sous-total	560	9 815	6 %	662	10 732	6 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	4	98	4 %	2	108	2 %	CS
Sous-total	4	98	4 %	2	108	2 %	
TOTAL	564	9 913	6 %	664	10 841	6 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	268	1 284	21 %	272	2 252	12 %	CS
Études de dossiers	12	57	21 %	14	116	12 %	CS
Mise en marché	2	7	21 %	2	15	12 %	CS
Ventes à l'encan	1	5	21 %	1	9	12 %	CS
Sous-total	282	1 354	21 %	289	2 392	12 %	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	1	5	21 %	1	7	13 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	577	2 771	21 %	169	1 393	12 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	38	182	21 %	29	237	12 %	CS
Cours	49	235	21 %	26	218	12 %	CS
Inspection des grains	2	11	21 %	4	32	12 %	CS
Photocopie de documents	44	211	21 %	50	412	12 %	CS
Sous-total	711	3 415	21 %	278	2 299	12 %	
TOTAL	994	4 770	21 %	568	4 691	12 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	18 202	60 349	30 %	18 084	59 331	30 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	144	107	s. o.	215	111	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	969	144	s. o.	1 397	1 888	s. o.	MAG
Sous-total	1 113	251	s. o.	1 611	1 999	s. o.	
TOTAL	1 113	251	s. o.	1 611	1 999	s. o.	

Culture et Communications
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	147	164	s. o.	434	449	s. o.	MAG
Examen de films et de demandes de permis	487	541	s. o.	556	575	s. o.	MAG
Sous-total	634	705	s. o.	990	1 024	s. o.	
Vente de biens et services							
Centre de conservation	273	200	137 %	546	529	103 %	CS
Location de locaux	148	148	s. o.	430	430	s. o.	MAG
Matériel vidéo – Recettes	1 410	1 566	90 %	1 089	1 127	97 %	CS
Sous-total	1 831	1 913	s. o.	2 064	2 086	s. o.	
TOTAL	2 465	2 618	s. o.	3 054	3 110	s. o.	

Économie et Innovation

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	25	116	s. o.	28	141	s. o.	MAG
Rembourrage ⁽¹⁾	2 761	255	s. o.	2 200	178	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	126	325	39 %	114	531	21 %	CS
Sous-total	2 913	695	s. o.	2 341	851	s. o.	
TOTAL	2 913	695	s. o.	2 341	851	s. o.	

(1) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés. Celle-ci a été abrogée le 9 décembre 2021.

Éducation

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	7	15 %	1	5	15 %	CS
Sous-total	1	7	15 %	1	5	15 %	
TOTAL	1	7	15 %	1	5	15 %	

Énergie et Ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	1	nd	nd	2	nd	nd	CS
Frais de vente et de location de terrains	0	nd	s. o.	2	nd	s. o.	MAG
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	446	nd	nd	430	nd	nd	DA
Location et concession	93	nd	nd	96	nd	nd	DA
Sous-total	540	nd	nd	531	nd	nd	
Redevances							
Régime des eaux	1 542	s. o.	s. o.	1 323	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 542	s. o.	s. o.	1 323	s. o.	s. o.	
TOTAL	2 082	nd	nd	1 854	nd	nd	

Enseignement supérieur

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	10	14 %	0	2	13 %	CS
Sous-total	1	10	14 %	0	2	13 %	
Vente de biens et services							
Frais de révision d'examens	0	5	8 %	1	6	8 %	CS
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 794	nd	nd	5 801	nd	nd	DA
Sous-total	6 795	nd	nd	5 802	nd	nd	
TOTAL	6 795	nd	nd	5 802	nd	nd	

Famille
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	300	592	51 %	1 091	2 061	53 %	CS
Sous-total	300	592	51 %	1 091	2 061	53 %	
TOTAL	300	592	51 %	1 091	2 061	53 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires – Dossiers publics	17 815	66 227	27 %	17 293	71 565	24 %	CS
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 714	305	s. o.	3 676	275	s. o.	MAG
Sous-total	21 529	66 532	s. o.	20 969	71 839	s. o.	
TOTAL	21 529	66 532	s. o.	20 969	71 839	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	21 829	67 125	s. o.	22 060	73 900	s. o.	

Finances
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	0	0	s. o.	17	19	90 %	CS
Sous-total	0	0	s. o.	17	19	90 %	
TOTAL	0	0	s. o.	17	19	90 %	

Note : Il n'y a pas eu de biens ou de services tarifés au ministère des Finances au cours de l'exercice 2020-2021.

Forêts, Faune et Parcs (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 181	nd	s. o.	1 205	1 790	s. o.	MAG
Érablières	102	nd	s. o.	1 247	824	s. o.	MAG
Études de dossiers	584	nd	nd	603	2 029	30 %	CS
Permis commerciaux et particuliers	273	nd	s. o.	275	141	s. o.	MAG
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	35 605	nd	s. o.	37 451	22 134	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	17	nd	s. o.	190	109	s. o.	MAG
Autres droits sur la gestion des forêts	0	nd	s. o.	3 706	2 603	s. o.	MAG
Sous-total	37 763	nd	s. o.	44 676	29 630	s. o.	
Vente de biens et services							
Disposition des bois confisqués	4	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location et concession	40	nd	nd	43	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	-2	nd	nd	5	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	-17	nd	nd	-13	nd	nd	DA
Terres de l'État	58	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Sous-total	83	nd	nd	36	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	4 502	s. o.	s. o.	116 590	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	4 502	s. o.	s. o.	116 590	s. o.	s. o.	
TOTAL	42 347	nd	s. o.	161 301	29 630	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Immigration, Francisation et Intégration
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants ⁽¹⁾	12 131	11 372	107 %	14 235	9 137	156 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	6 811	15 987	43 %	8 385	11 352	74 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	15 309	19 400	79 %	12 190	20 075	61 %	CS
Consultant en immigration ⁽¹⁾	436	376	116 %	377	368	102 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	2 373	3 800	62 %	4 163	4 436	94 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire ⁽¹⁾	3 785	3 322	114 %	5 273	3 745	141 %	CS
Sous-total	40 845	54 257	75 %	44 624	49 113	91 %	
Vente de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 529	4 518	34 %	1 524	6 128	25 %	CS
Sous-total	1 529	4 518	34 %	1 524	6 128	25 %	
TOTAL	42 374	58 775	72 %	46 148	55 241	84 %	

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Actes judiciaires	32 247	145 126	22 %	36 098	172 534	21 %	CS
Actes juridiques	26 216	132 489	20 %	33 983	146 483	23 %	CS
Formules et documents	291	nd	nd	333	nd	nd	DA
Sous-total	58 753	277 615	21 %	70 414	319 017	22 %	
TOTAL	58 753	277 615	21 %	70 414	319 017	22 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	25	229	11 %	44	227	19 %	CS
Agents de voyage	436	711	61 %	46	663	7 %	CS
Certificats d'exemption	75	26	288 %	46	18	256 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	16	97	17 %	24	50	47 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	2 028	1 906	106 %	2 333	2 448	95 %	CS
Conseillers en voyage	331	146	227 %	1	174	0 %	CS
Prêteurs d'argent	175	759	23 %	268	717	37 %	CS
Représentants d'agent de recouvrement	129	43	301 %	40	61	66 %	CS
Service de règlement de dettes	2	34	4 %	2	39	5 %	CS
Studios de santé	285	358	80 %	488	531	92 %	CS
Vendeurs itinérants	511	711	72 %	550	672	82 %	CS
Sous-total	4 014	5 020	80 %	3 841	5 600	69 %	
Vente de biens et services							
Actes juridiques	7	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	7	nd	nd	0	nd	nd	
TOTAL	4 021	5 020	80 %	3 841	5 600	69 %	
TOTAL – JUSTICE	62 775	282 635	22 %	74 255	324 617	23 %	

Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	347	1 963	18 %	168	956	18 %	CS
Frais relatifs aux opérations bancaires facturés aux entités politiques	27	34	80 %	51	55	93 %	CS
Location d'espaces de stationnement	15	73	21 %	18	111	16 %	CS
Sous-total	390	2 070	19 %	237	1 122	21 %	
TOTAL	390	2 070	19 %	237	1 122	21 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Permis pour les centres médicaux spécialisés ⁽¹⁾	1 916	753	254 %	2 524	771	328 %	CS
Sous-total	1 916	753	254 %	2 524	771	328 %	
TOTAL	1 916	753	254 %	2 524	771	328 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et en radiologie.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	430	430	100 %	1 222	1 222	100 %	CS
Formules et documents	3	3	100 %	4	4	100 %	CS
Location de chambres et pension	4 193	4 868	86 %	2 996	3 989	75 %	CS
Matériel et fournitures	2	2	s. o.	5	5	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	3	3	100 %	3	3	100 %	CS
Sous-total	4 632	5 306	87 %	4 229	5 222	81 %	
TOTAL	4 632	5 306	87 %	4 229	5 222	81 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	-21	166	s. o.	112	115	s. o.	MAG
Bingo	780	1 079	72 %	835	716	117 %	CS
Concours publicitaires	3 887	1 213	s. o.	4 825	1 862	s. o.	MAG
Courses	59	774	8 %	62	377	16 %	CS
Études de dossiers	-41	nd	nd	68	nd	nd	DA
Loteries – Tirages ⁽²⁾	-194	546	s. o.	498	408	s. o.	MAG
Loteries – Vidéo	5 235	7 249	s. o.	6 351	10 486	s. o.	MAG
Permis d'alcool – Détaillants	7 619	51 631	s. o.	12 529	53 705	s. o.	MAG
Permis d'alcool pour réunion ⁽³⁾	21	2 810	1 %	686	3 054	22 %	CS
Production industrielle de boissons	1 584	3 254	49 %	2 130	3 133	68 %	CS
Sports de combat	36	500	7 %	138	795	17 %	CS
Sous-total	18 966	69 222	s. o.	28 234	74 651	s. o.	
TOTAL	18 966	69 222	s. o.	28 234	74 651	s. o.	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	332	nd	nd	484	nd	nd	DA
Sous-total	332	nd	nd	484	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	1 384	1 384	100 %	1 680	1 680	100 %	CS
Sous-total	1 384	1 384	100 %	1 680	1 680	100 %	
TOTAL	1 716	nd	nd	2 164	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	25 314	75 912	s. o.	34 626	81 552	s. o.	

(1) Selon les données du rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(2) Les tarifs relatifs aux licences de tirages sont inscrits dans la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

(3) Les tarifs relatifs aux permis d'alcool sont inscrits dans la Loi sur les permis d'alcool.

Transports
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Droits portuaires	877	1 481	59 %	1 089	1 816	60 %	CS
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	39 041	s. o.	s. o.	43 211	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	39 918	s. o.	s. o.	44 300	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyse en laboratoire	73	73	100 %	54	54	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	976	976	s. o.	669	669	s. o.	MAG
Location et développement des ports	314	nd	nd	335	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	49	49	s. o.	26	26	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	1	1	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 413	1 099	s. o.	1 084	749	s. o.	
TOTAL	41 331	s. o.	s. o.	45 384	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 628	nd	nd	2 668	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 972	nd	nd	3 081	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	188	nd	nd	195	nd	nd	CS
Transfert de permis	191	nd	nd	-71	nd	nd	CS
Transport commercial public	326	nd	nd	280	nd	nd	CS
Sous-total	6 305	nd	nd	6 152	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	33	nd	nd	17	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	15	nd	nd	12	nd	nd	CS
Photocopie de documents	7	nd	nd	6	nd	nd	CS
Sous-total	54	nd	nd	35	nd	nd	
TOTAL	6 359	11 877	54 %	6 187	12 453	50 %	
TOTAL – TRANSPORTS	47 690	s. o.	s. o.	51 571	s. o.	s. o.	

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (Société de l'assurance automobile du Québec) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer la prestation du service au Ministère.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	17 777	nd	nd	19 635	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	60 446	nd	nd	65 373	nd	nd	DA
Sous-total	78 223	nd	nd	85 008	nd	nd	
Vente de biens et services							
Formules et documents	1	nd	nd	0	nd	nd	CS
Frais de perception	1 303	1 303	100 %	1 373	1 373	100 %	CS
Photocopie de documents	831	nd	nd	1 024	nd	nd	CS
Sous-total	2 134	nd	nd	2 397	nd	nd	
TOTAL	80 357	nd	nd	87 404	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 892	4 348	44 %	2 489	4 731	53 %	CS
Analyse des guides de distribution	0	4 214	0 %	0	3 525	0 %	CS
Certification des représentants – Inscription des cabinets	9 369	20 631	45 %	9 973	26 216	38 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	30 755	31 269	98 %	34 085	33 253	103 %	CS
Financement des sociétés	63 600	35 955	s. o.	78 232	32 614	s. o.	MAG
Informations financières	5 971	14 411	s. o.	6 659	15 445	s. o.	MAG
Inscriptions des firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	22 330	2 137	s. o.	23 688	2 152	s. o.	MAG
Inspections	276	6 636	s. o.	346	5 889	s. o.	MAG
Permis	26	671	4 %	32	1 171	3 %	CS
Autres services	18	819	2 %	13	1 039	1 %	CS
Sous-total	134 237	121 091	s. o.	155 517	126 035	s. o.	
Vente de biens et services							
Biens et services divers	902	3 865	23 %	809	4 205	19 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	39 752	s. o.	s. o.	56 221	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	40 654	3 865	s. o.	57 030	4 205	s. o.	
TOTAL	174 891	124 956	s. o.	212 547	130 240	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

Autorité des marchés publics (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP ⁽¹⁾	3 037	2 980	102 %	2 685	3 295	81 %	CS
Sous-total	3 037	2 980	102 %	2 685	3 295	81 %	
TOTAL	3 037	2 980	102 %	2 685	3 295	81 %	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces de stationnement	470	867	s. o.	798	855	s. o.	MAG
Location de salles	174	281	s. o.	341	366	s. o.	MAG
Photocopie de documents	176	176	s. o.	194	193	s. o.	MAG
Autres revenus	21	141	s. o.	30	24	s. o.	MAG
Sous-total	841	1 465	s. o.	1 364	1 438	s. o.	
TOTAL	841	1 465	s. o.	1 364	1 438	s. o.	

Centre d'acquisitions gouvernementales (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	3 314	3 249	102 %	5 822	7 031	83 %	CS
Communications	770	713	108 %	1 525	1 433	106 %	CS
Ressources matérielles	755	733	103 %	1 303	759	172 %	CS
Sous-total	4 839	4 695	103 %	8 649	9 223	94 %	
TOTAL	4 839	4 695	103 %	8 649	9 223	94 %	

Note : Le 1^{er} septembre 2020, le Centre de services partagés du Québec a été officiellement aboli. À compter de cette date, les revenus sont présentés principalement dans les tableaux du Centre d'acquisitions gouvernementales et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux.

Commission de la capitale nationale du Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	4	100	s. o.	0	156	s. o.	MAG
Billetterie	0	369	s. o.	0	285	s. o.	MAG
Produits dérivés	16	10	s. o.	2	0	s. o.	MAG
Revenus de location	849	561	s. o.	1 481	631	s. o.	MAG
Sous-total	869	1 040	s. o.	1 483	1 072	s. o.	
TOTAL	869	1 040	s. o.	1 483	1 072	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	140	181	s. o.	341	270	s. o.	MAG
Programmes et activités de formation	1 143	30 669	4 %	1 145	32 956	3 %	CS
Sous-total	1 284	30 850	4 %	1 486	33 225	4 %	
TOTAL	1 284	30 850	4 %	1 486	33 225	4 %	

Corporation d'urgences-santé

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Transport ambulancier – Autres	337	2 233	15 %	256	1 605	16 %	CS
Transport ambulancier – Particuliers	7 094	47 005	15 %	8 457	52 933	16 %	CS
Vente de biens et services divers	425	302	s. o.	436	462	s. o.	MAG
Sous-total	7 856	49 540	16 %	9 149	55 000	17 %	
TOTAL	7 856	49 540	16 %	9 149	55 000	17 %	

École nationale de police du Québec (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Formation et services aux autres clientèles	1 163	5 295	22 %	1 301	7 496	17 %	CS
Formation initiale en enquête et en gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	3 038	6 783	45 %	2 486	5 886	42 %	CS
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 028	14 311	56 %	8 823	17 503	50 %	CS
Inscriptions	2 785	1 796	s. o.	460	1 449	s. o.	MAG
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	3 865	6 594	59 %	4 831	8 787	55 %	CS
Service de l'hôtellerie	3 284	7 035	47 %	2 920	6 720	43 %	CS
Sous-total	22 163	41 815	53 %	20 820	47 840	44 %	
TOTAL	22 163	41 815	53 %	20 820	47 840	44 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Cours	1 608	2 094	77 %	1 718	2 151	80 %	CS
Matériel didactique	523	238	s. o.	981	538	s. o.	MAG
Autres	60	44	s. o.	35	35	s. o.	MAG
Sous-total	2 191	2 376	92 %	2 734	2 725	100 %	
TOTAL	2 191	2 376	92 %	2 734	2 725	100 %	

Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 121	9 463	44 %	4 308	10 585	41 %	CS
Sous-total	4 121	9 463	44 %	4 308	10 585	41 %	
TOTAL	4 121	9 463	44 %	4 308	10 585	41 %	

Fonds aérien

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	37 318	36 749	s. o.	45 734	45 262	s. o.	MAG
Sous-total	37 318	36 749	s. o.	45 734	45 262	s. o.	
TOTAL	37 318	36 749	s. o.	45 734	45 262	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	16	30	52 %	23	57	40 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	341	659	52 %	436	1 094	40 %	CS
Qualification réglementée	1 213	2 348	52 %	1 491	3 742	40 %	CS
Sous-total	1 569	3 037	52 %	1 950	4 893	40 %	
TOTAL	1 569	3 037	52 %	1 950	4 893	40 %	

Note : Les coûts présentés pour 2021-2022 ont été réévalués par rapport à ceux figurant dans le *Rapport annuel de gestion 2021-2022* du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	20 236	20 236	100 %	20 834	20 834	100 %	CS
Sous-total	20 236	20 236	100 %	20 834	20 834	100 %	
TOTAL	20 236	20 236	100 %	20 834	20 834	100 %	

Fonds d'électrification et de changements climatiques
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Permis échangeables – SPEDE ⁽¹⁾	635 029	s. o.	s. o.	1 299 088	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	635 029	s. o.	s. o.	1 299 088	s. o.	s. o.	
TOTAL	635 029	s. o.	s. o.	1 299 088	s. o.	s. o.	

(1) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Biens et services touristiques	12	nd	s. o.	21	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	0	nd	s. o.	71	nd	s. o.	MAG
Sous-total	12	nd	s. o.	92	nd	s. o.	
TOTAL	12	nd	s. o.	92	nd	s. o.	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	983	1 150	85 %	966	1 105	87 %	CS
Attestations d'assainissement	5 279	3 043	173 %	6 120	3 106	197 %	CS
Autorisations environnementales	4 455	3 869	115 %	4 476	4 011	112 %	CS
Compensations financières – Milieux humides et hydriques	26 173	nd	s. o.	36 428	nd	s. o.	CS
Droits pour activités commerciales	10	10	100 %	12	12	100 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 119	1 284	87 %	1 377	1 509	91 %	CS
Régime des eaux	680	467	146 %	661	302	219 %	CS
Sécurité des barrages	815	1 075	76 %	967	1 020	95 %	CS
Sous-total	39 514	10 898	s. o.	51 008	11 066	s. o.	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	13	13	100 %	16	16	100 %	CS
Financement des activités du CEAEQ ⁽¹⁾	1 307	1 514	86 %	1 709	1 393	123 %	CS
Gestion des barrages publics	3 255	2 936	111 %	3 152	2 931	108 %	CS
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	9	7	125 %	20	13	155 %	CS
Location et concession	1 149	922	s. o.	1 183	764	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	369	296	s. o.	524	338	s. o.	MAG
Traçabilité des sols contaminés	—	—	s. o.	594	1 189	50 %	CS
Sous-total	6 102	5 688	107 %	7 199	6 645	108 %	
Redevances							
Redevances pour le prélèvement de l'eau	4 096	s. o.	s. o.	2 938	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	145 263	s. o.	s. o.	137 650	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	149 359	s. o.	s. o.	140 588	s. o.	s. o.	
TOTAL	194 975	16 585	s. o.	198 794	17 711	s. o.	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	1 461	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	1 461	nd	nd	0	nd	nd	
Redevances							
Redevances et droits sur les substances soutirées	57	s. o.	s. o.	60	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie	26 235	s. o.	s. o.	26 228	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	26 293	s. o.	s. o.	26 287	s. o.	s. o.	
TOTAL	27 753	s. o.	s. o.	26 287	s. o.	s. o.	

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2020, les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure sont partagés entre le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles et le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Fonds des biens et des services (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services du Directeur de l'état civil ⁽¹⁾	15 145	19 171	79 %	16 971	22 628	75 %	CS
Sous-total	15 145	19 171	79 %	16 971	22 628	75 %	
TOTAL	15 145	19 171	79 %	16 971	22 628	75 %	

(1) Ces services sont, entre autres, la délivrance de certificats ou de copies d'actes relatifs à des événements de vie (naissance, mariage, union civile et décès).

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	7 377	s. o.	s. o.	10 814	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	7 377	s. o.	s. o.	10 814	s. o.	s. o.	
Redevances							
Énergie électrique produite	98 364	s. o.	s. o.	86 555	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	566 223	s. o.	s. o.	1 016 791	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation sable, gravier et autres	2 916	s. o.	s. o.	4 046	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	15 084	s. o.	s. o.	16 057	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	682 588	s. o.	s. o.	1 123 448	s. o.	s. o.	
TOTAL	689 965	s. o.	s. o.	1 134 262	s. o.	s. o.	

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services administratifs en matière de ressources humaines	1	1	100%	0	0	s. o.	CS
Services de plateformes technologiques	7 164	7 164	100%	9 952	9 952	100 %	CS
Services non commercialisés	484	484	100%	393	393	100 %	CS
Sous-total	7 648	7 648	100%	10 344	10 344	100 %	
TOTAL	7 648	7 648	100%	10 344	10 344	100 %	

Note : Le 1^{er} septembre 2020, le Centre de services partagés du Québec a officiellement été aboli. À compter de cette date, les revenus sont présentés principalement dans les tableaux du Centre d'acquisitions gouvernementales et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (FISNG). Le FISNG, pour sa part, a été aboli le 31 décembre 2021 et ses activités ont été transférées au Fonds de la cybersécurité et du numérique, pour lequel les données ne sont pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport.

Fonds des registres du ministère de la Justice
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	583	786	74 %	625	932	67 %	CS
Sous-total	583	786	74 %	625	932	67 %	
Vente de biens et services							
Formules et documents	4	350	1 %	5	422	1 %	CS
Honoraires de certification	32	1 420	s. o.	106	1 996	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes ⁽¹⁾	0	1 259	s. o.	0	1 440	s. o.	MAG
Registre des ventes	663	817	81 %	669	957	70 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	37 694	11 218	s. o.	41 476	12 808	s. o.	MAG
Sous-total	38 392	15 064	s. o.	42 257	17 624	s. o.	
TOTAL	38 975	15 850	s. o.	42 882	18 555	s. o.	

(1) Les revenus sont inférieurs à 500 \$.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	104 742	s. o.	s. o.	110 853	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	88 050	s. o.	s. o.	89 665	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	983 996	s. o.	s. o.	1 069 050	s. o.	s. o.	DA
Permission de travaux sur les emprises routières	43	s. o.	s. o.	282	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	9	s. o.	s. o.	15	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 176 839	s. o.	s. o.	1 269 865	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	13	13	100 %	39	39	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	41	nd	s. o.	47	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	36	36	100 %	0	0	s. o.	CS
Location de terrains et bâtisses	1 013	1 013	s. o.	1 305	1 305	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	0	0	s. o.	14	14	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes ⁽¹⁾	102 165	s. o.	s. o.	130 633	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	103 269	s. o.	s. o.	132 037	s. o.	s. o.	
Redevances							
Redevances – Transport rémunéré ⁽²⁾	-43 112	s. o.	s. o.	13 843	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	-43 112	s. o.	s. o.	13 843	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 236 996	5 909 427	s. o.	1 415 745	5 963 218	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(2) Les revenus négatifs en 2020-2021 sont dus à un ajustement comptable en raison du report des revenus perçus dans les exercices précédents dans le cadre du Projet pilote concernant les services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.

Fonds des ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Activités en milieu hydrique et terrestre	149	nd	nd	35	nd	nd	DA
Claims	2 830	nd	s. o.	3 160	1 106	s. o.	MAG
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	1 171	nd	nd	1 713	nd	nd	DA
Pipelines	1	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	4 151	nd	nd	4 909	nd	nd	
Vente de biens et services							
Registre public	2	nd	nd	5	nd	nd	DA
Sous-total	2	nd	nd	5	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	42 153	s. o.	s. o.	42 913	s. o.	s. o.	

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2020, les revenus de licences d'exploration, de production et de stockage ainsi que les autorisations d'exploiter de la saumure sont partagés entre le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles et le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Érablières	4 115	nd	s. o.	3 123	2 064	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	651	nd	s. o.	475	274	s. o.	MAG
Autres droits et permis forestiers	11 323	nd	s. o.	9 280	6 517	s. o.	MAG
Sous-total	16 089	nd	s. o.	12 878	8 855	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyses en laboratoire	48	nd	nd	80	nd	nd	DA
Formules et documents	3	nd	nd	2	nd	nd	DA
Frais d'admission	5	nd	nd	7	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	-45	s. o.	s. o.	-29	s. o.	s. o.	DA
Autres revenus	1 313	nd	nd	480	nd	nd	DA
Sous-total	1 325	nd	nd	540	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	304 406	s. o.	s. o.	291 949	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	304 406	s. o.	s. o.	291 949	s. o.	s. o.	
TOTAL	321 820	s. o.	s. o.	305 367	s. o.	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Fonds des services de police (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services de police	321 371	663 897	48 %	351 066	696 547	50 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	6 478	6 478	100 %	6 633	6 633	100 %	CS
Vente de biens et services divers	8 411	8 411	100 %	9 074	9 074	100 %	CS
Sous-total	336 259	678 786	50 %	366 773	712 254	51 %	
TOTAL	336 259	678 786	50 %	366 773	712 254	51 %	

Fonds d'information sur le territoire (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Arpentage	1 709	1 086	157 %	18	3 675	0 %	CS
Enregistrement cadastral	3 317	6 838	49 %	3 823	6 567	58 %	CS
Frais d'administration ⁽¹⁾	1 120	nd	s. o.	877	5 011	s. o.	MAG
Information géospatiale	5 947	6 179	96 %	6 589	21 921	30 %	CS
Location de terrains ⁽¹⁾	25 219	nd	s. o.	23 631	21 882	s. o.	MAG
Registre du domaine de l'État	214	442	48 %	2	3 545	0 %	CS
Registre foncier ⁽²⁾	96 986	56 558	171 %	102 336	29 169	351 %	CS
Réforme cadastrale ⁽³⁾	47 558	35 303	135 %	51 294	36 196	142 %	CS
Vente de terrains et bâtisses ⁽¹⁾	484	nd	s. o.	355	1 533	s. o.	MAG
Autres revenus ⁽¹⁾	179	nd	nd	164	160	103 %	CS
Sous-total	182 732	106 406	172 %	189 089	129 659	146 %	
TOTAL	182 732	106 406	172 %	189 089	129 659	146 %	

(1) Les activités liées à la gestion du territoire public sont intégrées dans le Fonds d'information sur le territoire depuis le 1^{er} avril 2021. Auparavant, les revenus étaient présentés dans le tableau du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

(3) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

Fonds du centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions annuelles – Centres financiers	139	198	70 %	172	195	88 %	CS
Études de dossiers	826	1 179	70 %	1 051	1 195	88 %	CS
Sous-total	965	1 377	70 %	1 223	1 390	88 %	
TOTAL	965	1 377	70 %	1 223	1 390	88 %	

Héma-Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	1 474	1 467	100 %	1 312	907	145 %	CS
Vente de tissus humains	1 448	1 448	s. o.	1 489	1 489	s. o.	MAG
Sous-total	2 922	2 915	s. o.	2 801	2 396	s. o.	
TOTAL	2 922	2 915	s. o.	2 801	2 396	s. o.	

Institut de la statistique du Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de services	1 624	1 954	83 %	2 414	2 603	93 %	CS
Sous-total	1 624	1 954	83 %	2 414	2 603	93 %	
TOTAL	1 624	1 954	83 %	2 414	2 603	93 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	1 602	1 920	s. o.	1 841	1 580	s. o.	MAG
École	2 190	35 538	s. o.	2 459	36 236	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	0	198	s. o.	0	252	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽¹⁾	13	s. o.	s. o.	34	s. o.	s. o.	MAG
Restauration	570	1 018	s. o.	2 068	2 638	s. o.	MAG
Sous-total	4 375	38 673	s. o.	6 402	40 706	s. o.	
TOTAL	4 375	38 673	s. o.	6 402	40 706	s. o.	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services divers	4 222	4 653	91 %	3 521	4 951	71 %	CS
Sous-total	4 222	4 653	91 %	3 521	4 951	71 %	
TOTAL	4 222	4 653	91 %	3 521	4 951	71 %	

Institut national d'excellence en santé et services sociaux
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais d'évaluation scientifique	2 634	7 811	34 %	3 151	8 844	36 %	CS
Sous-total	2 634	7 811	34 %	3 151	8 844	36 %	
TOTAL	2 634	7 811	34 %	3 151	8 844	36 %	

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 082	40 731	12 %	4 919	45 260	11 %	CS
Sous-total	5 082	40 731	12 %	4 919	45 260	11 %	
TOTAL	5 082	40 731	12 %	4 919	45 260	11 %	

Musée d'Art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	9	1 166	s. o.	29	1 024	s. o.	MAG
Billetterie	189	8 840	s. o.	182	10 017	s. o.	MAG
Location d'espaces	24	2	s. o.	30	1	s. o.	MAG
Location d'expositions	71	720	10 %	373	442	84 %	CS
Publications	3	460	s. o.	1	212	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	5	6	87 %	7	9	83 %	CS
Sous-total	301	11 193	s. o.	622	11 704	s. o.	
TOTAL	301	11 193	s. o.	622	11 704	s. o.	

Musée de la Civilisation
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	429	10 853	s. o.	2 121	17 699	s. o.	MAG
Boutique	100	334	s. o.	344	611	s. o.	MAG
Location et concession	75	297	s. o.	369	583	s. o.	MAG
Vente de produits et services	82	2 661	3 %	62	3 812	2 %	CS
Sous-total	687	14 145	s. o.	2 896	22 705	s. o.	
TOTAL	687	14 145	s. o.	2 896	22 705	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	98	2 894	3 %	138	3 192	4 %	CS
Billetterie	1 003	14 374	s. o.	1 761	17 733	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	544	1 996	27 %	709	2 291	31 %	CS
Location d'espaces et services connexes	9	1 142	1 %	93	1 263	7 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	41	440	9 %	41	469	9 %	CS
Services alimentaires	0	713	s. o.	44	744	6 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	193	55	s. o.	268	83	s. o.	MAG
Sous-total	1 887	21 614	s. o.	3 054	25 773	s. o.	
TOTAL	1 887	21 614	s. o.	3 054	25 773	s. o.	

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	12 058	12 494	97 %	12 287	12 090	102 %	CS
Sous-total	12 058	12 494	97 %	12 287	12 090	102 %	
TOTAL	12 058	12 494	97 %	12 287	12 090	102 %	

(1) Depuis l'adoption, le 15 octobre 2008, des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année, le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, comme prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	32 836	32 836	100 %	37 823	37 823	100 %	CS
Recouvrements auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	5 098	5 098	100 %	4 969	4 969	100 %	CS
Services aux personnes assurées	2 786	2 826	s. o.	3 778	3 820	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	308	308	100 %	333	333	100 %	CS
Vente de biens et services divers	7 376	7 376	s. o.	7 709	7 709	s. o.	MAG
Vente de statistiques	265	283	94 %	98	280	35 %	CS
Sous-total	48 670	48 727	s. o.	54 710	54 934	s. o.	
TOTAL	48 670	48 727	s. o.	54 710	54 934	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	5 446	6 226	87 %	6 724	6 708	100 %	CS
Sous-total	5 446	6 226	87 %	6 724	6 708	100 %	
TOTAL	5 446	6 226	87 %	6 724	6 708	100 %	

Régie du bâtiment du Québec (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	55 881	31 499	177 %	60 648	31 364	193 %	CS
Qualification professionnelle	8 158	12 788	64 %	9 695	12 904	75 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 405	12 329	68 %	8 856	12 931	68 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 614	6 223	42 %	3 069	7 236	42 %	CS
Sous-total	75 057	62 840	119 %	82 267	64 435	128 %	
Vente de biens et services							
Plan de garantie	882	2 023	s. o.	827	1 967	s. o.	MAG
Sous-total	882	2 023	s. o.	827	1 967	s. o.	
TOTAL	75 939	64 863	117 %	83 094	66 402	125 %	

Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽¹⁾	57	43	133 %	59	46	128 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	13 947	14 880	94 %	12 127	14 228	85 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	928	3 538	26 %	1 004	3 679	27 %	CS
Sous-total	14 933	18 461	81 %	13 190	17 952	73 %	
Vente de biens et services							
Décisions anticipées	38	34	113 %	22	26	83 %	CS
Inscriptions des entreprises de services monétaires ⁽²⁾	1 477	nd	nd	1 510	nd	nd	DA
Photocopie de documents	38	nd	nd	44	nd	nd	DA
Autres revenus	323	nd	nd	644	nd	nd	DA
Sous-total	1 876	nd	nd	2 219	nd	nd	
TOTAL	16 808	18 495	91 %	15 409	17 978	86 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

(2) Revenu Québec est responsable de l'application des lois et règlements qui régissent l'inscription des entreprises de services monétaires au Québec depuis le 13 septembre 2021. Auparavant, ces revenus de tarification étaient perçus par l'Autorité des marchés financiers.

Société de développement de la Baie-James
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'immeubles	288	405	s. o.	129	248	s. o.	MAG
Prestation de services	4 586	4 586	100 %	5 545	5 545	100 %	CS
Ventes	8 549	5 145	s. o.	7 753	7 699	s. o.	MAG
Sous-total	13 423	10 136	s. o.	13 427	13 492	s. o.	
TOTAL	13 423	10 136	s. o.	13 427	13 492	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Études de dossiers	138	3 623	4 %	159	3 869	4 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	175	589	s. o.	248	591	s. o.	MAG
Honoraires de certification	5 214	3 349	156 %	5 675	3 329	170 %	CS
Honoraires de garantie	402	289	s. o.	258	241	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 793	3 177	s. o.	1 838	3 479	s. o.	MAG
Sous-total	7 722	11 026	s. o.	8 177	11 509	s. o.	
TOTAL	7 722	11 026	s. o.	8 177	11 509	s. o.	

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Concessionnaires	446	919	s. o.	379	672	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	1 079	2 672	s. o.	798	1 918	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	2 324	5 228	s. o.	3 377	6 618	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	17	39	s. o.	111	206	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	4 244	9 099	s. o.	5 209	8 313	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 512	3 062	115 %	3 576	3 047	117 %	CS
Souvenirs	59	126	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	1 892	1 146	s. o.	3 902	1 697	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	512	1 120	46 %	3 364	6 006	56 %	CS
Autres revenus	0	nd	s. o.	109	175	s. o.	MAG
Sous-total	14 085	23 411	s. o.	20 825	28 652	s. o.	
TOTAL	14 085	23 411	s. o.	20 825	28 652	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	92 261	s. o.	s. o.	99 940	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	92 261	s. o.	s. o.	99 940	s. o.	s. o.	
TOTAL	92 261	s. o.	s. o.	99 940	s. o.	s. o.	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Bars et vestiaires	17	159	s. o.	257	856	s. o.	MAG
Billetterie	100	1 607	s. o.	1 296	5 854	s. o.	MAG
Location de salles	572	11 744	s. o.	2 183	14 105	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 044	9 459	s. o.	2 343	5 358	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	623	5 249	s. o.	1 561	5 591	s. o.	MAG
Autres revenus	491	1 155	s. o.	589	853	s. o.	MAG
Sous-total	3 847	29 373	s. o.	8 229	32 617	s. o.	
TOTAL	3 847	29 373	s. o.	8 229	32 617	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	97 209	97 209	100 %	98 486	98 486	100 %	CS
Sous-total	97 209	97 209	100 %	98 486	98 486	100 %	
Vente de biens et services							
Frais de gestion	141 507	167 349	85 %	153 738	176 420	87 %	CS
Sous-total	141 507	167 349	85 %	153 738	176 420	87 %	
TOTAL	238 716	264 558	90 %	252 224	274 906	92 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	1 433	811	s. o.	1 773	831	s. o.	MAG
Messages publicitaires	12 826	11 741	s. o.	14 143	12 132	s. o.	MAG
Autres revenus	1 485	840	s. o.	847	345	s. o.	MAG
Sous-total	15 744	13 392	s. o.	16 763	13 308	s. o.	
TOTAL	15 744	13 392	s. o.	16 763	13 308	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	20 231	38 219	53 %	25 350	44 550	57 %	CS
Sous-total	20 231	38 219	53 %	25 350	44 550	57 %	
Vente de biens et services							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	103 292	105 705	s. o.	128 964	126 677	s. o.	MAG
Sous-total	103 292	105 705	s. o.	128 964	126 677	s. o.	
TOTAL	123 523	143 925	s. o.	154 314	171 227	s. o.	

Société des Traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Titres de transport	13 975	242 571	s. o.	17 944	245 535	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	881	487	s. o.	1 426	471	s. o.	MAG
Sous-total	14 856	243 058	s. o.	19 370	246 005	s. o.	
TOTAL	14 856	243 058	s. o.	19 370	246 005	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	0	0	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	0	0	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	0	0	100 %	1	1	100 %	

Note : Les revenus et les coûts sont inférieurs à 500 \$ pour la période 2020-2021.

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	318	6 192	s. o.	1 357	7 377	s. o.	MAG
Services alimentaires	7	129	s. o.	387	2 015	s. o.	MAG
Services audiovisuels	158	3 106	s. o.	178	926	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	0	69	s. o.	58	241	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	12	65	s. o.	139	174	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	22	37	s. o.	296	277	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	174	216	s. o.	43	252	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	14	58	s. o.	133	24	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	0	93	s. o.	1	202	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	8	17	s. o.	208	104	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	3	4	s. o.	29	17	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	7	17	s. o.	35	34	s. o.	MAG
Autres revenus	53	1 036	s. o.	60	313	s. o.	MAG
Sous-total	775	11 037	s. o.	2 923	11 956	s. o.	
TOTAL	775	11 037	s. o.	2 923	11 956	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	161	1 919	s. o.	1 110	3 376	s. o.	MAG
Location de locaux	29	41	70 %	29	40	72 %	CS
Location d'espaces de stationnement	68	615	s. o.	135	348	s. o.	MAG
Location de salles	242	2 497	s. o.	686	1 957	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	107	1 316	s. o.	1 004	3 822	s. o.	MAG
Services à la clientèle	6	47	s. o.	48	106	s. o.	MAG
Services scéniques	429	4 042	11 %	971	3 032	32 %	CS
Sous-total	1 040	10 477	s. o.	3 981	12 680	s. o.	
TOTAL	1 040	10 477	s. o.	3 981	12 680	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billets vendus	8	345	s. o.	204	700	s. o.	MAG
Location d'espaces – Événements	872	9 534	s. o.	4 337	12 481	s. o.	MAG
Services alimentaires	20	2 478	s. o.	228	2 795	s. o.	MAG
Services audiovisuels	159	886	s. o.	639	950	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	11	1 418	s. o.	201	1 499	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	48	768	s. o.	149	852	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 233	1 568	s. o.	1 571	1 246	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	61	15	s. o.	619	16	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	63	1 647	s. o.	659	2 000	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	7	29	s. o.	7	32	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	0	44	s. o.	328	48	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	264	1 293	s. o.	864	1 530	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	0	48	s. o.	52	108	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	9	522	s. o.	148	572	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	57	850	s. o.	249	986	s. o.	MAG
Autres revenus	76	43	s. o.	91	46	s. o.	MAG
Sous-total	2 888	21 489	s. o.	10 346	25 862	s. o.	
TOTAL	2 888	21 489	s. o.	10 346	25 862	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	28 957	28 957	s. o.	32 595	32 595	s. o.	MAG
Sous-total	28 957	28 957	s. o.	32 595	32 595	s. o.	
Vente de biens et services							
Assises québécoises de l'économie circulaire	—	—	s. o.	24	79	s. o.	MAG
Attestations	45	455	10 %	38	490	8 %	CS
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition	—	—	s. o.	5	51	10 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	3 461	3 461	s. o.	2 446	2 446	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	20	22	92 %	13	80	16 %	CS
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	6 693	s. o.	s. o.	4 784	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	10 220	3 937	s. o.	7 311	3 146	s. o.	
TOTAL	39 176	32 894	s. o.	39 905	35 740	s. o.	

Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Espaces de stationnement ⁽¹⁾	20 942	10 589	s. o.	22 373	10 106	s. o.	MAG
Location d'espaces	5 605	5 442	s. o.	5 183	5 047	s. o.	MAG
Sous-total	26 547	16 031	s. o.	27 556	15 153	s. o.	
TOTAL	26 547	16 031	s. o.	27 556	15 153	s. o.	

(1) Les services sont fournis par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec.

Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services	11 895	10 741	s. o.	12 506	11 324	s. o.	MAG
Sous-total	11 895	10 741	s. o.	12 506	11 324	s. o.	
TOTAL	11 895	10 741	s. o.	12 506	11 324	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	2	nd	nd	3	nd	nd	DA
Sous-total	2	nd	nd	3	nd	nd	
TOTAL	2	nd	nd	3	nd	nd	

Tribunal administratif du Québec

(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	570	10 420	s. o.	261	10 798	s. o.	MAG
Sous-total	570	10 420	s. o.	261	10 798	s. o.	
TOTAL	570	10 420	s. o.	261	10 798	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2020-2021			2021-2022			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	10	10	100 %	11	11	100 %	CS
Sous-total	10	10	100 %	11	11	100 %	
TOTAL	10	10	100 %	11	11	100 %	

